

Ville du Pouliguen

The coat of arms of the Ville du Pouliguen is a shield-shaped emblem. At the top is a yellow crenellated tower with a central arched window. Below the tower is a red horizontal band. The main body of the shield is divided into three horizontal sections. The top section is white with a repeating pattern of purple stylized flowers. The middle section is blue and contains a yellow sailing ship with a single mast and a small flag. The bottom section is blue with white wavy lines representing water. A ribbon banner at the bottom of the shield contains the Latin motto 'DVC IN ALTVM' in purple capital letters. The shield is flanked by two red and white striped banners. The text 'LE POULIGUEN' is written in blue capital letters below the shield.

**Procès-verbal
du Conseil Municipal**

11 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le onze décembre à dix-neuf heures trente, s'est assemblé Salle Marcel Baudry, 8 rue Maréchal Joffre, au Pouliguen, sous la présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 décembre 2020.

Etaient présents : M. Norbert SAMAMA, Maire ; Mme Fabienne LE HÉNO, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Erika ETIENNE, M. Didier BRULÉ, Mme Marion LALOUE, M. Raphaël THIOLLIER, Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, M. Frédéric DOUNONT, M. Alain GUICHARD, M. Patrick GUÉGUEN, M. Jean-Loup CHATELLIER, M. Philippe DELAVERGNE, M. Pierre-André LARIVIÈRE, Mme Réjane DOUNONT, Mme Nathalie BODELLE, M. Cyrille CARON, Mme Amélie FRÉCHINIÉ, Mme Armelle SAMZUN, Mme Manon JAOUEN FREDOU, M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER.

Excusés : /

Absents : /

L'assemblée a choisi, en son sein, Mme Marion LALOUE comme secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

ORDRE du JOUR

- 1 – Suppression du budget « Les Korrigans »
- 2 – Compte Administratif
- 3 – Approbation du compte de gestion – Les Korrigans
- 4 – Affectation du résultat.
- 5 – Décision modificative.
- 6 – Mandatement de l'investissement 2021.
- 7 – Admission en non valeur – Budget principal, Restauration municipale et Petite enfance.
- 8 – Protection fonctionnelle des élus – souscription d'une assurance.
- 9 – Création de poste – Cadre d'emploi d'attaché
- 10 – Création de poste – Cadre d'emploi de technicien
- 11 – CONSTRUCTION du CTM - Avenants Série 2 aux Travaux
- 12 – Travaux de restauration de l'église Saint Nicolas Réfection du clocher, suivi de l'état des corniches latérales et travaux en intérieur de remise aux normes de l'électricité.
 - Convention de partenariat entre l'Association «Eglise Saint-Nicolas Patrimoine Cœur de Ville » et la ville de LE POULIGUEN
 - Conventions de Souscription et de Financement entre la Fondation du Patrimoine et la Ville de LE POULIGUEN
- 13 – Travaux de restauration de l'église Saint Nicolas Réfection du clocher, suivi de l'état des corniches latérales et travaux en intérieur de remise aux normes de l'électricité.
Demandes de subventions DSIL - DETR 2021 et CD 44
- 14 – Désignation de représentants Loire Atlantique développement – SPL
- 15 – Bilan foncier – année 2019
- 16 – Comité consultatif des Sages
- 17 – CAP ATLANTIQUE : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2019.
- 18 – CAP ATLANTIQUE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des DECHETS pour l'exercice 2019.

Secrétaire de séance : Marion LALOUÉ

M. le Maire ouvre la séance.

M. LE MAIRE : « Je vais apporter deux précisions. La première, vous savez qu'en raison des conditions sanitaires et de la réglementation qui nous est imposée, nous sommes dans l'incapacité, comme c'est le cas ce soir, de faire un conseil municipal en présentiel. De manière à ce que le public participe directement, ce conseil municipal est retransmis sur la chaîne YouTube de la ville du Pouliguen. Il est filmé en live.

Deuxième précision que je souhaitais apporter, c'est qu'effectivement, pour le public qui va être amené à nous regarder, il va constater que beaucoup de nos conseillers regardent leur téléphone. Mais il faut savoir que beaucoup de nos conseillers lisent leurs délibérations sur le téléphone puisque les convocations et les délibérations sont envoyées sous forme numérique.

Nous allons donc commencer par l'appel des conseillers municipaux. »

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

27 membres présents

M. LE MAIRE : « Nous allons commencer par deux minutes de silence. La première sera pour Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, né le 2 février 1926, qui nous a quitté le 2 décembre 2020. Inspecteur des finances, il a été élu député du Puy de Dôme à partir de 1956. Sous la présidence du général de Gaulle, il est secrétaire d'État aux Finances de 1959 à 1962, puis ministre des Finances et des Affaires économiques de 1962 à 1966. Il fut bien évidemment président de la République du 27 mai 1974 au 21 mai 1980. »

Une minute de silence est observée par les conseillers municipaux.

M. LE MAIRE : « Malheureusement, nous allons poursuivre par une deuxième minute de silence pour trois anciens adjoint de la ville du Pouliguen que sont Madame Arlette Noël qui nous a quittés à l'âge de 89 ans. Madame Arlette Noël a été conseillère municipale de 1995 à 2001 sous le mandat de M. René Chotard.

Monsieur Michel Barratt, qui nous a quittés à l'âge de 87 ans, Monsieur Michel Barratt a été adjoint au maire de 1989 à 1995 sous le mandat de Mme Andrée Rochefort.

Monsieur Charles Brunet qui nous a quittés à l'âge de 75 ans. Monsieur Charles Brunet a été adjoint au maire de 1989 à 1995 sous le mandat de Mme Andrée Rochefort et de 2001 à 2008 sous le mandat de Monsieur Christian Canonne. Je vais donc vous proposer une deuxième minute de silence pour leur rendre hommage au titre de la commune du Pouliguen. »

Une minute de silence est observée par les conseillers municipaux.

M. LE MAIRE : « Nous allons donc procéder, si vous le voulez bien, à la lecture des délibérations. »

1 – Suppression du budget « Les Korrigans »

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Est-ce que vous avez des questions ? »

M. de SAINT SALVY : « Dans l'exposé qu'a fait M. BRULÉ, il indique différentes destinations pour le site des Korrigans. Par ailleurs, dans votre programme, vous aviez envisagé une réunion de consultation publique en octobre 2020. On peut comprendre que les délais sont un peu dépassés, mais est-ce que vous pourriez nous donner quelques informations sur les différents projets que vous avez prévus sur ce site ? Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : « Je vous remercie pour la question, mais en l'état, ce n'est pas du tout le sujet de la délibération de ce soir. Par contre, pour vous répondre, on aura l'occasion de revenir sur le projet du site des Korrigans. Déjà pour vous informer concernant le délai qui était d'octobre 2020, effectivement, d'une part, les élections ont été fortement décalées, malheureusement. Et puis, d'autre part, c'est vrai que nous avons bon nombre de sujets avant même d'attaquer celui-ci, mais il est clair que très prochainement, une commission extra municipale sera mise en place, comme cela avait été convenu, pour étudier le devenir du site des Korrigans.

Est-ce que vous avez d'autres observations ? D'autres questions ? Je vais donc vous proposer de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie la délibération est adoptée à l'unanimité.

2 – Compte Administratif

Voir délibération

Commentaires

M. BRULÉ : « Sachant que c'est la restitution de l'exécution du budget par le maire et le Maire ne peut pas participer au vote. Il doit sortir pour qu'on puisse voter en toute sérénité. »

M. LE MAIRE : « Merci Didier. Cela dit, le maire a le droit d'assister aux débats. Donc, si vous avez des questions, des observations concernant cette délibération.

Alors, effectivement, elle porte à nouveau sur les Korrigans, mais vous noterez qu'il n'est pas question dans cette délibération d'envisager le devenir en tant que tel des Korrigans, puisque c'était votre question, Monsieur de Saint Salvy. Il s'agit essentiellement d'une opération comptable qui a pour objet de mettre un terme à un budget annexe qui n'a plus lieu d'être ou en tout cas, du point de vue comptable.

Est-ce que vous avez des questions, des observations? Je vais m'absenter si vous le voulez bien et je vais demander à notre première adjointe de prendre le relais. »

Monsieur le Maire quitte la salle.

Mme LE HÉNO : « Donc, on va procéder au vote de cette délibération présentée par Didier Brulé. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui votera contre ? Qui vote pour ? Le compte administratif est adopté à l'unanimité. »

3 – Approbation du compte de gestion – Les Korrigans

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Est-ce que vous avez des observations ou des questions ? Je vais vous proposer de procéder au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

4 – Affectation du résultat

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Est-ce que vous avez des observations ou des questions ? Je vais vous proposer de procéder au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

5 – Décision modificative

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Est-ce que vous avez des questions ? Est-ce que vous avez des observations ? »

M. de SAINT SALVY : « Merci Monsieur le Maire. Monsieur Brulé a indiqué 40 000 euros de dépenses pour du matériel informatique pour le musée numérique. Donc, je pense que s'il y a cette dépense, je pense qu'on a un projet assez bien avancé. Est-ce que vous pouvez nous en dire un mot, même si on est dans une délibération comptable ? Merci Monsieur le Maire. »

M. LE MAIRE : « Vis à vis de cette délibération comptable, il s'agit surtout pour nous d'accélérer la démarche. Nous sommes en lien, notamment Monsieur Patrick Guéguen, adjoint à la culture, est en lien avec les initiateurs des Micro Folies. Dans la perspective éventuelle d'avancer vite sur ce sujet nous avons décidé de l'inscrire dans les décisions modificatives.

Je crois que M. Guéguen a déjà fait un très gros travail à ce titre et quant à cela, puisque nous nous en sommes entretenus, il y a un groupe de travail sur la mise en place des micro- folies, qui va être constitué. Je me permets de parler en ton nom Patrick et pour lequel nous souhaitons convier justement un représentant de chaque opposition et notamment Monsieur Yves LELEUCH, qui semblait marquer un intérêt particulier pour ce projet.

Si, Monsieur Yves LELEUCH, bien sûr, l'accepte.

C'est un projet qui suit son cours, mais vous savez à quel point, parfois, pour obtenir certaines subventions et pour être accompagné aussi par certaines institutions, il faut savoir accélérer. C'est en cela que ce budget a été intégré dans cette décision modificative. »

M. de SAINT SALVY : « Est-ce qu'on a une idée de la localisation, Monsieur le Maire ? »

M. LE MAIRE : « Le lieu qui sera susceptible d'accueillir les micro-folies dans un premier temps, ce sera la salle Baudry. Et bien entendu, c'est à titre transitoire puisque nous réfléchirons après coup sur une installation dans le cadre de l'aménagement d'une médiathèque, projet qui est inscrit à notre programme. Mais j'aurais pu donner la parole à monsieur Guéguin. »

M. GUÉGUEN : « Oui, c'est un projet qui était inscrit sur notre programme. C'est un projet qui nous tient à cœur puisque c'est vraiment un pôle culturel. Micro-folie, c'est...j'expose ou non ? »

M. LE MAIRE : « On ne va peut-être pas trop s'étendre non plus parce que ce n'est pas le sujet de la délibération. On essaye de répondre au mieux à M. de SAINT SALVY. »

M. GUÉGUEN : « C'est un projet qui va être mis en place. Il s'avère qu'en fait, il a été un peu bousculé dans l'ordre du processus parce qu'effectivement, il fallait attribuer ce budget là sur les l'exercice 2020. Donc, on a un peu accéléré pour l'achat du matériel. Par contre, au niveau du fonctionnement, on va avoir un groupe de réflexion qui va permettre justement à tout le monde de réfléchir un peu à l'organisation de ce projet. Rapidement le musée virtuel, c'est l'accès à 17 organismes de musées nationaux, toutes les œuvres qui y sont inscrites. Mais c'est aussi un lieu de vie, c'est à dire un musée qui sera accessible gratuitement à tout le monde. Mais c'est un lieu qui doit être vivant. C'est à dire qu'en fait à côté de ça, on aura certainement, là encore je parle dans l'idéal, mais enfin, ça sera après fonction des réflexions qu'on aura par rapport à ce projet, un lieu qui permettra de faire de l'éducation à l'image puisqu'on a déjà du matériel pour faire des interventions auprès des enfants des écoles, sur des films d'animation, réalisation de films d'animation et de mashup.

Nous aurons aussi un coin réalité virtuelle avec des casques qui ont été achetés aussi. On aura un coin exposition qui permettra à toutes les associations qui le souhaitent d'exposer leurs œuvres. Un coin aussi débat. Je sais que, par exemple, on a des rencontres littéraires qui sont organisées par le sel des mots

régulièrement. Ce sera un lieu fixe où on pourra faire des rencontres littéraires, mais aussi des débats avec un café citoyen ou un café philo suivant ce qu'on va faire exactement.

Et puis aussi un petit espace scénique où on pourra accueillir des concerts de 40 à 50 personnes, des petits concerts. C'est un lieu qui doit vivre toute l'année avec les établissements scolaires, mais aussi avec tous les gens du Pouliguen. Université du troisième âge aussi pourra aussi y être intégrée. C'est un espace qui sera intergénérationnel, qui sera accessible à peu près tout le monde. Je résume on pourra en parler après si vous voulez des détails supplémentaires. »

M. de SAINT SALVY : « Je vous remercie. »

M. LE MAIRE : « Alors je vais juste rajouter. Il s'agit aussi d'un musée numérique. »

M. GUÉGUEN : « Oui, alors pour ça, on est accompagné par la Villette qui est en fait dépositaire. Il y a à peu près en ce moment 200 musées en France. Bon, il fallait aussi se dépêcher parce que Guérande était intéressé par le sujet. Saint-Nazaire aussi. Donc, on voulait se positionner assez rapidement. J'étais en contact avec Fanny Bono, qui est justement directrice de la Villette pour le déploiement des musées numériques en France.

Donc, on a rendez-vous début janvier avec elle pour qu'elle vienne voir la salle et nous donner des conseils d'organisation. Là, c'est juste d'acquérir le matériel. Après le fonctionnement, on en parlera ensemble. »

M. LE MAIRE : « Je crois que j'ai bien fait de dire à Patrick d'être succinct. Vous avez compris que Patrick aurait pu en parler très, très longuement. »

M. GUÉGUEN : « Ah oui. C'est un peu restrictif, mais bon. Quand on voit comment la culture est considérée en ce moment, ça fait du bien de parler un peu de culture. »

M. LE MAIRE : « Exactement. Merci Patrick. Je pense que là où vous avez eu suffisamment de précisions sur le sujet. »

M. GUÉGUEN : « Il y en aura d'autres. Mais là, on était un petit peu dans le... »

M. LE MAIRE : « Je te rassure, bien sûr qu'il y en aura d'autres après, mais comme ça n'était pas à l'ordre du jour, c'est une précision qui vient bien sûr apporter un éclairage, je pense, très précis et suffisant, en tout cas à ce stade. Mais vous comprenez bien qu'il méritera un travail de réflexion encore important. Je vais vous proposer de revenir au sujet de la délibération.

Est-ce que vous avez des observations. Est-ce que vous avez d'autres questions?

Je vais vous demander proposé de procéder au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

6 – Mandatement de l'investissement 2021

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Merci Didier. Est-ce que vous avez des remarques, des observations particulières ? Je vais peut-être apporter une observation. Hier, il y avait le conseil communautaire de Cap Atlantique et la même délibération a été votée. C'est une délibération qui s'avère relativement classique dans la mesure où notre DOB, c'est à dire notre débat d'orientation budgétaire, aura lieu autour de fin février et l'adoption de notre budget primitif le 9 avril.

Si vous n'avez pas de questions et pas d'observation, je vais vous proposer de passer au vote.

Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – Admission en non-valeur – Budget principal, Restauration municipale et Petite enfance.

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Merci Didier. Est-ce que vous avez des observations ou des questions ? Je vais vous proposer de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8 – Protection fonctionnelle des élus – souscription d'une assurance.

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Est-ce que vous avez des questions ? Des observations ? Je vais vous proposer de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9 – Création de poste – Cadre d'emploi d'attaché

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Est ce que vous avez des observations ou des questions ? »

Mme GANTHIER : « Oui, vous avez décidé de mettre fin au détachement de l'emploi fonctionnel de l'actuel DGS. Nous aimerions savoir quel est le motif de cette décision ? »

M. LE MAIRE : « Alors, il y a deux raisons pour lesquelles je ne pas vous répondre, Madame Ganthier, c'est que la procédure de détachement est en cours et jusqu'au 1er février 2021.

C'est la première raison pour laquelle je ne vais pas vous répondre.

Et la deuxième raison, c'est que la personne en question est nominativement connue et que je ne pense pas que ce soit le lieu pour évoquer les raisons pour lesquelles nous avons décidé de ce détachement.

Je tiens juste à signaler, puisque nous sommes en live, que c'est une procédure pour tout vous dire assez courante et qu'en ce moment, il y a beaucoup de directeurs et directrices générales des services qui bougent dans les différentes communes. Nous avons lancé une procédure d'embauche. Nous avons eu effectivement dans ce que l'on appelle dans la fonction publique, ce mercato communal, beaucoup de propositions, beaucoup de candidatures.

Mais je ne vous répondrai pas et vous comprendrez aisément pourquoi. »

Mme GANTHIER : « Ce n'est pas une raison qu'il y ait un changement et beaucoup de DG qui bouge, ce n'est pas une raison ça. Nous sommes des élus, nous sommes en droit de savoir pourquoi vous mettez fin à ce détachement. »

M. LE MAIRE : « Alors écoutez, je vais vous répondre encore plus clairement. Je viens de vous dire qu'il y avait une procédure qui était en cours, Mme Ganthier. C'est la première chose. Et que vous considériez que vous êtes en droit de le savoir, mais rien ne vous empêche d'être en droit de le savoir en commission des finances. Je vous signale que vous étiez présente et que vous n'avez pas posé de question à ce titre et donc que vous attendez une réunion publique, un conseil municipal pour justement avoir la connaissance de quelque chose qui mérite un peu de délicatesse dans le traitement.

Je le regrette, je comprends, mais si vous voulez le savoir, et bien écoutez, c'est très simple, la prochaine fois, vous me poserez la question en commission et je vous répondrai. Et sachez que si vous m'aviez posé la question, je vous aurais répondu en toute confidentialité, parce qu'il ne s'agit pas d'aller par ailleurs évoquer la situation de cette personne en dehors de l'enclos municipal. »

Mme GANTHIER : « Vous savez que cette décision va avoir de lourdes conséquences financières pour la commune et a un impact non négligeable sur les charges du personnel. Donc, nous nous ne trouvons pas justifié cette création de poste d'emploi permanent puisqu'il y a un emploi fonctionnel en cours avec une DGS en fonction. Donc, nous nous abstiendrons. »

M. LE MAIRE : « Effectivement, c'est une décision qui a un coût. C'est un choix et nous l'avons fait en connaissance de cause, en sachant exactement pourquoi et en ayant les motivations suffisantes, et je dirais plus que suffisante pour l'avoir fait.

Donc, je vous dirais que vous-même, vous l'avez fait en 2009 avec votre équipe municipale. Donc vous voyez, ce n'est pas quelque chose qui peut paraître surprenant. »

Mme GANTHIER : « Je voudrais vous rappeler que vous étiez en 2009 dans la majorité d'Yves Lainé, donc vous avez participé aussi. Cela fait donc deux fois que vous mettez fin à un détachement de la DGS. Simple remarque. »

M. LE MAIRE : « Alors je vais vous répondre là aussi, en toute simplicité. C'est que je vous invite à regarder les dates auxquelles nous sommes partis, Monsieur Pihour et moi-même, en tout cas en ce qui me concerne. Donc, nous n'avons absolument pas pris part à cette décision. Je sais, et vous l'avez répété à plusieurs reprises, que vous n'étiez pas dans le secret du bureau municipal ou de certaines décisions prises au niveau du Maire.

Mais cela n'empêche que vous étiez vous même plus au fait de cette décision et plus en responsabilité que nous l'étions. Donc, et en ce qui me concerne, nous n'avons pas pris part à cette époque à cette décision. »

Mme GANTHIER : « Je regarderai bien les dates parce que pour moi, vous faisiez encore partie de la majorité. Vous avez même bien conseillé Yves Lainé à cette époque. »

M. LE MAIRE : « Excusez-moi du peu parce que je pense que vous avez un certain goût ce soir pour la polémique, Madame Ganthier. Mais je tiens à préciser que je n'étais plus là et que je n'ai pas participé à ces décisions et que malheureusement, c'est une des raisons pour lesquelles j'ai quitté Monsieur Yves Lainé puisque nous considérons que les décisions étaient prises sans concertation, sans transparence et sans sollicitation des élus.

Est ce qu'il y a d'autres observations ? D'autres questions ? Dans ces conditions, je vais vous proposer de participer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je note deux abstentions Mme Gantier et M. Pallier. Je considère que cette délibération est donc adoptée. Je vous remercie. »

10 – Création de poste – Cadre d'emploi de technicien

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Est-ce que vous avez des observations, des questions concernant cette délibération ? »

M. CARON : « Je voulais savoir s'il n'y avait pas une possibilité de faire évoluer des gens de notre commune via des E.P.O. à ce poste-là, en faire une évolution interne, à la place d'avoir une embauche ? Question toute simple. »

M. LE MAIRE : « En l'occurrence, c'est un poste qu'il est nécessaire d'avoir. Et c'est vrai que tel que l'organigramme est fait en mairie, nous n'avons pas une personne qui serait susceptible d'arriver à ce poste de responsable.

Donc, c'est un choix. Mais bien évidemment et c'est une bonne question, est-ce que on envisage et qu'est-ce qu'on reçoit ou est-ce plutôt Monsieur Alain Guichard reçoit du personnel municipal, a des entretiens pour certaines évolutions ? Oui, très clairement.

Alain est d'une grande disponibilité et j'en profite pour le remercier pour l'investissement qu'il a dans la tâche qui est complexe le domaine des ressources humaines.

Et puis, quant à cela, moi-même, indirectement, j'ai commencé à fixer des rendez-vous pour rencontrer de manière informelle les le personnel municipal. C'est à dire avec une liberté de ton et de parole lors de cet entretien qui restera entre le membre du personnel municipal et moi-même.

Alain, tu veux rebondir sur ces évolutions du personnel de progression... »

M. GUICHARD : « Comme dans chaque administration, chaque entreprise. Nous venons de clore la période des entretiens individuels de fin d'année qui ont été effectués comme il se doit, par le responsable N+1 dans tous les cas. Sauf de 2 personnes, compte tenu de l'indisponibilité de la directrice générale et donc exceptionnellement et en accord avec les syndicats représentés au sein de la commune, c'est Monsieur le Maire qui a fait de l'entretien de ces deux cadres de la commune. Mais pour le reste, l'ensemble des entretiens ont eu lieu. Je les ai déjà tous examinés et ils sont riches d'enseignements, justement sur les attentes des différents personnels de la commune. »

M. LE MAIRE : « Alors, est ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres observations ? Je vais vous proposer de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11 – CONSTRUCTION du CTM - Avenants Série 2 aux Travaux

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Est ce que vous avez des observations? Est-ce que vous avez des questions? Merci Pierre-André pour cet investissement sur le centre technique municipal.

Nous avons bien noté, et nous vous l'avons proposé aussi en commission c'est lorsque celui-ci a achevé de participer à une visite. Alors, bien entendu, dans les conditions sanitaires en vigueur, c'est à dire si cela devait se faire en janvier, par groupe de six maximums. Nous verrons cela en temps et en heure. Je vous propose donc de passer au vote. Qui vote contre? Qui vote abstention ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

12 – Travaux de restauration de l'église Saint Nicolas

Réfection du clocher, suivi de l'état des corniches latérales et travaux en intérieur de remise aux normes de l'électricité.

- Convention de partenariat entre l'Association «Eglise Saint-Nicolas Patrimoine Cœur de Ville » et la ville de LE POULIGUEN
- Conventions de Souscription et de Financement entre la Fondation du Patrimoine et la Ville de LE POULIGUEN

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Est-ce que vous avez des observations ? Est-ce que vous avez des questions ? »

M. de SAINT SALVY : « J'ai juste une petite question. Est-ce que vous avez un calendrier prévisionnel dans le courant de l'année 2021 ? Est ce qu'il y aura des fermetures de l'église à l'occasion de ces travaux ? »

M. LE MAIRE : « Nous avons informé Monsieur le curé de ce projet et de cette intention, nous allons donc le retrouver et c'est ce qui est prévu avec l'Association de l'église Saint-Nicolas en janvier, de manière à regarder la planification.

L'objet pour nous est de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre. L'objectif serait de pouvoir commencer fin septembre, c'est à dire après la saison, pour finir en décembre. Donc, on se donne le temps de réaliser les choses correctement et en lien avec le diocèse qui en est informé et Monsieur le curé.

Et puis aussi en lien avec l'association de l'église Saint-Nicolas. Il va de soi que l'objectif est de faire en sorte que la planification permette des travaux à un moment le moins gênant possible pour l'activité de l'église. »

M. de SAINT SALVY : « Merci Monsieur le Maire. »

M. LE MAIRE : « Est-ce que vous avez d'autres observations, d'autres questions ? Bien écoutez, nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

13 – Travaux de restauration de l'église Saint Nicolas

Réfection du clocher, suivi de l'état des corniches latérales et travaux en intérieur de remise aux normes de l'électricité.

Demandes de subventions DSIL - DETR 2021 et CD 44

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Est-ce que vous avez des questions ou des observations concernant cette délibération ? Vous avez été destinataire du diagnostic qui a été fait lors de la précédente mandature par Monsieur PERICOLO, maître d'œuvre de la première tranche de travaux et du premier diagnostic qui a été réalisé sur l'église Saint-Nicolas. Là, il s'agissait d'aller vite puisqu'il y a une échéance pour les DSIL et la DETR, c'est à dire les subventions de l'Etat qui est maintenant.

S'il n'y a pas d'observations, de questions, je me permets de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

14 – Désignation de représentants Loire Atlantique développement – SPL

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Est ce que vous avez des questions ou des observations concernant cette délibération ? Alors, pour rappel, c'est un organisme dont nous sommes actionnaires depuis assez longtemps. Nous avons cédé, l'année dernière des parts à Cap Atlantique pour que Cap Atlantique puisse devenir actionnaire à son tour de L. A. D. et avoir une représentation et un nombre de parts suffisantes pour avoir une représentation au conseil d'administration.

Et nous avons maintenu un niveau de parts pour la commune qui nous permet de continuer à participer à cet organisme à travers notamment la SPL qui se réunit à compter de 3 ou 4 fois par an grand maximum. Mais ça nous permet de continuer à être des acteurs avec un aménageur du territoire et un aménageur qui prend de plus en plus d'importance aux côtés de Cap Atlantique.

Si vous n'avez pas d'autres des questions ou des observations. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Je vous remercie cette délibération est adoptée à l'unanimité. »

15 – Bilan foncier – année 2019

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Est-ce que vous avez des questions ? Est-ce que vous avez des observations ? Je vais vous proposer de passer au vote. Qui vote contre ? Qui vote abstention ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

16 – Comité consultatif des Sages

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « Merci Fabienne. Est-ce que vous avez des questions, des observations ?

Je suis très heureux que cette création soit lancée. Je serais très heureux que nous ayons un nouveau comité consultatif des sages au Pouliguen. Et je connais un certain nombre de sages au Pouliguen. Nous en connaissons peut être un peu tous et je pense à des gens auxquels je suis tout particulièrement attaché.

Mais je compte sur tous ces sages justement pour venir nous apporter leur expérience et leur éclairage sur un certain nombre de sujets qui mérite réflexion dans notre commune.

Et si vous n'avez pas de questions ou d'observations, je vais vous proposer de procéder au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des votes abstentions ? Je vous remercie. Ce comité consultatif des sages est donc créé à l'unanimité. »

17 – CAP ATLANTIQUE : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2019.

Voir délibération

Commentaires

M. LE MAIRE : « J'apporte juste la précision suivante Erika Etienne, qui est aussi conseiller communautaire, nous présentera en janvier le rapport d'activité sur l'année 2019. »

Visionnage du diaporama commenté de Cap Atlantique.

Mme LE HÉNO : « Je ne sais pas si vous avez des observations ou des questions en sachant que sur ce rapport, on prend acte. »

M. CARON : « C'est juste un complément parce que je vois la programmation des travaux Cap Atlantique dans le réseau d'eau.

En fait, il se fait par palier, alors 1, il se fait parce qu'il y a des fuites, 2, il se fait, parce qu'il y a des plaintes. Et 3, il se fait parce qu'il y a un problème de d'années de réseau. Et moi, j'ai vu le cas rue Saint-Goustan, à la Minoterie, un réseau de 1929, une qualité d'eau complètement exécrationnelle. Il a fallu porter plainte et a appelé Cap Atlantique pour qu'il bouge. À un moment, je vois qu'il y a une programmation, mais c'est un petit peu noyé dans le poisson. »

M. LE MAIRE : « Alors il est évident qu'il y a matière à intervenir sur notre réseau. Pour preuve, mardi matin, à 2 heures du matin, j'étais avenue de l'océan et ça ruisselait de partout. Je peux vous dire que ce n'est pas la première fois que nous sommes sollicités, que tous les élus qui sont ici présents d'astreinte ont été sollicités. Mais je crois que, justement, il y a un travail qui doit être fait en lien avec le vice-président à la gestion des services urbains et attirer l'attention sur certains réseaux à rénover ou à reprendre.

En cela, c'est à nous d'être vigilants et de solliciter les services de Cap Atlantique pour intervenir sur l'ensemble de nos réseaux. »

M. CARON : « Juste pour compléter, Monsieur le Maire, que les ingénieurs de Cap Atlantique et de SEPIG ont des applications qui déterminent, déjà, l'année du réseau et l'année dit tel matériau utilisé dit tel ou tel ou tel contenant et telle qualité d'eau. C'est physique. Mais ils ont des applications où en fait, ils ont tout, donc c'est à eux de déterminer et de faire une programmation sur ce réseau.

M. LE MAIRE : Il y a un travail de coordination sur lequel il faut insister. C'est pour ça que notre prochain directeur technique, qui arrive donc le 4 janvier, a d'ores et déjà pris rendez-vous avec le directeur des services techniques de Cap Atlantique, pour justement se pencher sur ce sujet en lien avec Fabienne Le Héno, qui est à la Commission de la gestion des services urbains.

Mme LE HÉNO : « C'est ce que je voulais ajouter aussi. Merci des remarques de Cyril et de toutes les remarques. Je pense qu'il y a aussi des habitants qui nous font des remarques. On peut les faire remonter, c'est notre rôle aussi.

M. LE MAIRE : « Je crois qu'il y a effectivement un sérieux travail. Alors je vous propose de prendre acte déjà, sur ce premier rapport. Est ce que tout le monde est d'accord pour dire que nous prenons acte ? Très bien nous allons donc passer au 2^{ème} rapport. »

18 – CAP ATLANTIQUE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des DECHETS pour l'exercice 2019.

Voir délibération

Commentaires

Mme LE HÉNO : « Le deuxième rapport et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2019. Et puis, je voudrais juste, puisqu'on est en pleine actualité, de changement de mode de collecte. Vous savez que maintenant, on est passé au bac jaune. Nous avons relayé cette information là et moi, j'ai aussi eu quelques remarques de nos concitoyens, mais je pense qu'on est en tout début.

Et qu'évidemment, lors de la prochaine commission gestion des services urbains, qui s'occupe aussi des déchets, on pourra peut-être demander des informations supplémentaires sur ce nouveau tri et surtout le devenir de ce qu'on trie. C'est juste ce que je voulais dire puisqu'il y a une actualité sur le tri sélectif.

Visionnage du diaporama commenté de Cap Atlantique.

M. LE MAIRE : « Je vous remercie pour l'exposé de ce rapport. Je vous invite à prendre acte. Est-ce que vous prenez acte de ce rapport ? Acte est pris. »

Moratoire concernant l'installation de la 5G et d'un débat public au sein de la commune

M. LE MAIRE : « Je vais me permettre de repasser la parole à Madame Le Héno pour nous lire un vœu qui a été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux, qui est un vœu du conseil municipal en faveur d'un moratoire concernant l'installation de la 5G et d'un débat public au sein de la commune.

Mme LE HÉNO : « Considérant la relance par l'Etat, le 29 septembre dernier, de la procédure de mise aux enchères des premières fréquences 1 5G à destination des opérateurs français, considérant la proposition de la Convention nationale citoyenne pour le climat de mettre en place sur le territoire national un moratoire pour le déploiement du réseau 5G, considérant l'absence de débat national sur le déploiement de la 5G et d'études d'impact sur les territoires, les populations et l'environnement. Considérant la nécessité d'informer sur les conséquences du déploiement de cette nouvelle technologie, particulièrement en terme de santé publique, d'exploitation des ressources naturelles. Considérant l'importance du principe de sobriété numérique. Considérant l'enjeu prioritaire de l'accès de tous aux usages numériques, notamment en développant la fibre et en réduisant les zones blanches avant le déploiement de toute nouvelle technologie, considérant l'intérêt général de disposer des technologies numériques, particulièrement pour les conditions de vie économique, sociale, sociétale et citoyenne sur notre territoire, le conseil municipal du Pouliguen s'associe aux différentes demandes de moratoire sur le déploiement national du réseau 5G au moins jusqu'à l'été 2021 et la publication du rapport de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, du travail et de l'environnement.

Le conseil municipal du Pouliguen souhaite engager sur le territoire communal une réflexion sur la 5G pour permettre l'information de tous et l'expression démocratique en organisant des conférences et débats.

Le conseil municipal du Pouliguen propose de surseoir à toute demande d'autorisation d'implantation liée à la technologie de la 5G.

M. LE MAIRE : « Merci Fabienne, ce vœu n'appelle pas à un débat ou un vote. Je vais donc passer directement aux décisions du maire. »

Décisions du Maire

M. LE MAIRE : « Ce conseil municipal va prendre fin. Il n'a pas fait l'objet en tant que tel de questions orales, si ce n'est une question écrite à laquelle il a été répondu.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 29 janvier 2021.

Et puis, avant de nous quitter. Tout d'abord, j'aimerais remercier toute mon équipe chaleureusement, ainsi que notre personnel municipal pour tout le travail effectué au cours de ces six derniers mois et également, bien sûr, pour ces illuminations qui, je l'espère, apporteront un peu de féerie, de féerie aux plus petits et aux plus grands. Ensuite, bien entendu, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous, malgré la situation compliquée que nous vivons.

Bonnes fêtes et à l'année prochaine. Merci à vous toutes et à tous. Merci. »

L'ordre du jour étant clos la séance est levée.

Le Maire,


Norbert SAMAMA 44510

